

PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

PENDANT LES VENDANGES





PREVENTION DU RISQUE ROUTIER PENDANT LES VENDANGES

Sommaire

- Communiqué de presse..... 3
- La campagne de sensibilisation : présentation.....4
- Les objectifs..... 6
- Les publics concernés..... 6
- Pourquoi une campagne sur le risque routier..... 7
- Les rendez-vous et actions à venir..... 8
- Un partenariat de longue date.....9
- La PRP une mission propre à la MSA..... 10

Annexes : 11

Affiche de la campagne

Banderole

Bannière Web

Bandeau mail

Drapeau

Spot radio

Communiqué de presse

VENDANGES : ensemble pour réduire le risque routier

Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde et ses partenaires relancent leurs actions sur la prévention du risque routier pendant les vendanges (actions menées de 2012 à 2016). Cette campagne s'articulera autour d'actions de communication et d'information et sera complétée par des journées techniques afin de sensibiliser les professionnels de la viticulture et les usagers de la route.

Une campagne sur le risque routier, pour qui ?

L'objectif de cette campagne de sensibilisation est de toucher à la fois les professionnels de la viticulture et les usagers de la route.

Elle rappelle aux professionnels de la viticulture qu'ils doivent :

- vérifier la signalétique de leur véhicule,
- adapter leur vitesse,
- essayer de se garer dès que possible,
- et adapter leurs horaires afin d'éviter les heures de pointe.

Et aux usagers de la route, qu'ils doivent eux aussi :

- adapter leur conduite face aux engins viticoles
- et rester patients...

Une campagne sur le risque routier, pourquoi ?

L'accidentologie récente interpelle les acteurs de prévention de la Gironde. En effet, même si les accidents de la route impliquant les tracteurs ne représentent qu'une faible proportion de l'accidentologie routière, leurs conséquences sont souvent plus dramatiques. Par ces actions, la MSA Gironde et ses partenaires veulent sensibiliser l'ensemble des publics visés dans leur manière de conduire et sur la préparation en amont des véhicules agricoles grâce notamment aux actions de formation et de management. Un but commun qui a pour objectifs : *la réduction du risque routier et un meilleur partage de la route.*

Une campagne, par quels moyens ? Comment ?

La campagne de sensibilisation s'appuie sur deux piliers :

- une campagne de communication,
- des actions de terrain.

La campagne de communication basée sur une nouvelle identité visuelle et un message clé «**PARTAGEONS LA ROUTE** », se déclinera via différents réseaux de communication afin de sensibiliser autant le grand public que les professionnels agricoles.

Au-delà de la communication, *des actions spécifiques pour les professionnels de la viticulture* seront mises en place (cf. *Campagne de sensibilisation et RDV et actions à venir*): des interventions lors des réunions techniques des partenaires (réunions avant vendanges, ...) et des vérifications techniques, gratuites et basées sur le volontariat des viticulteurs.

Contacts :

Marc BIDAULT / Joël DONADI 05 56 01 97 52 prp.blf@msa33.msa.fr

La campagne de sensibilisation

La campagne de sensibilisation s'appuie sur deux piliers :

- une campagne de communication,
- des actions de terrain.

1. La campagne de COMMUNICATION

La campagne de communication est basée sur un message clé :

« **PARTAGEONS LA ROUTE** »

Et la création d'une nouvelle identité visuelle propre au risque routier vendanges :



L'objectif de cette campagne est de toucher à la fois les professionnels de la viticulture et les usagers de la route. A cette fin, elle se déclinera sous la forme :

- d'affichage auprès des adhérents des partenaires de l'action (mairies, agences,...),
- d'affichage à l'arrière des bus de la CITRAM sur des lignes qui traversent plusieurs zones viticoles girondines,
- de dépliants rappelant les bonnes pratiques à respecter en termes de signalétiques et de conduites des engins agricoles.

En complément de la communication visuelle, un spot d'information radiophonique sera diffusé sur les antennes des radios locales (France Bleu Gironde, ARL, Radio Entre 2 Mers,...).

LA CAMPAGNE EN DETAILS

- **SUPPORTS** : graphisme décliné sous forme d'Affiches, de flyers, de drapeaux, de stickers, de brochures, de documents techniques, de bandeaux internet, d'encarts publicitaires, de goodies, etc
- **BUS** : afficher le message à l'arrière des Bus CITRAM des lignes viticoles : Langon, Lesparre, Libourne.
- **MAIRIES** : afficher le message de prévention sur les panneaux à messages variables des mairies.
- **RESEAU ROUTIER** : afficher des banderoles en bord de route pour informer les automobilistes qu'ils entrent dans une zone de vendanges (zone test sur l'appellation St Emilion)
- **PRESSE AGRICOLE** : diffuser les messages de prévention propre au risque routier vendanges dans la presse agricole (Union Girondine, Avenir agricole Aquitain...).
- **PQR** : solliciter les médias locaux pour relayer l'information et faire écho auprès du grand public et des professionnels agricoles.
- **RADIO** :
 - Diffuser un message audio sur les radios locales partenaires (exemple, France Bleu Gironde, Radio entre deux mers...).
 - Intervenir à l'antenne des radios pour développer la thématique du risque routier vendanges et la prévention mise en œuvre

Actions de terrains « VERIFICATIONS TECHNIQUES »

Des actions spécifiques pour les professionnels de la viticulture seront mises en place pour :

- Planifier des vérifications techniques à l'occasion des « files d'attente » de tracteurs dans les caves coopératives (ou autres structures) pendant les vendanges.
- Proposer un diagnostic (format carnet de vérifications) et un discours de sensibilisation aux conducteurs de tracteur + remorque.
- Apposer un sticker reprenant le message de prévention à l'arrière de tous les ensembles roulants vérifiés pour diffuser l'information sur la route.
- Communiquer un bilan des vérifications aux partenaires pour alerter sur les déficits en vérification du matériel avant de prendre la route.

Déjà réalisées lors de la précédente campagne, ces vérifications ont reçu un bon accueil de la part des viticulteurs. Elles portent sur les organes et les éléments du matériel viticole (tracteurs, remorques, machines à vendanger) circulants sur le domaine public. A cette occasion, seront notamment vérifiés :

- l'éclairage (feux, feux clignotants, feux stop, gyrophare, etc.),
- la signalisation (catadioptr, plaques d'exploitation et d'immatriculation, etc.),
- les équipements (pneumatiques, échappement, arceaux/cabine, siège, etc.),
- l'étanchéité des bennes,
- les documents de bord,
- le freinage.

Il est important de noter que ces vérifications techniques sont ouvertes à l'ensemble des viticulteurs soucieux de faire vérifier leur matériel. Ils peuvent se rapprocher du pôle prévention de la MSA (05 56 01 97 71 / 05 56 01 97 52) ou des partenaires accueillant les vérifications. Pour les personnes qui souhaitent réaliser eux-mêmes la vérification de leur matériel, un carnet d'autodiagnostic est disponible sur simple demande auprès du service prévention des risques professionnels de la MSA, il est accompagné d'une notice qui reprend la réglementation pour chaque point de vérification.

Exemple « Rappel sur les bonnes pratiques » :

Avant les vendanges, il est important de bien vérifier son matériel (éclairage et signalisation, état des pneumatiques, état de la remorque,...). Il est également important de bien organiser ses déplacements (éviter les heures de pointe s'il faut couper un axe principal, déterminer des zones de stationnement dans les parcelles pour ne pas empiéter sur les bords de route, ...). Veiller à se garer (si cela est possible) lorsqu'une file de voitures se crée derrière un tracteur.

Les objectifs

Un des objectifs prioritaires est de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble des utilisateurs des voies de circulation secondaires de la Gironde (viticulteurs et grand public).

Sensibiliser les ressortissants agricoles :

- à la nécessité de rouler en sécurité (réglementation, prévention, organisation des déplacements, savoir être sur la route, au partage des voies de circulation, etc.)
-

Sensibiliser les autres usagers de la route :

- à l'importance de l'augmentation des flux agricoles pendant la période des vendanges, à la prudence et au respect des règles de sécurité et au savoir vivre et au partage des voies de circulation, à l'anticipation des trajets pendant cette période, etc.

Les Publics concernés

Le pôle Prévention des Risques Professionnels (PRP) de la MSA Gironde a en charge la prévention des risques professionnels et plus généralement, l'amélioration des conditions de travail de ses adhérents, qu'ils soient salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprises. Il intervient aussi au niveau des Organismes Professionnels Agricoles (OPA), des syndicats professionnels, des fédérations, etc...

Une partie du public concerné par le thème traité par cette campagne est hors champs habituel d'intervention. En effet, la campagne de sensibilisation sur le risque routier vise les professionnels du monde agricole mais doit aussi s'orienter vers les utilisateurs de la route non ressortissants agricoles.

Pourquoi une campagne sur le risque routier ?

Les statistiques sont formelles et malheureusement récurrentes, les accidents de tracteur constituent la première cause de décès accidentel en milieu agricole.

Une campagne confortée par les statistiques

En 2017, en France métropolitaine, il y a eu 219 accidents entraînant des dommages corporels et impliquant au moins un tracteur agricole.

Sur ces 219 accidents, 135 ont impliqué un autre véhicule.

Les 219 accidents impliquant un tracteur agricole ont causé la mort de 41 personnes, soit 18,72 tués pour 100 accidents avec des dommages corporels. A titre de comparaison :

Type de véhicule		Nbre de véhicules impliqués dans les accidents corporels	Nombre de tués dans les accidents	Nbre de tués pour 100 accidents
Voiture de tourisme		47 025	2594	5,52
Camionnette		4 690	315	6,72
Poids lourd		2 850	418	14,67
Tracteur agricole		219	41	18,72

Sur les 41 personnes tuées dans les accidents impliquant au moins un tracteur agricole, 11 étaient dans les tracteurs (soit 5,02 tués pour 100 accidents).

Type de véhicule		Nbre de véhicules impliqués dans les accidents corporels	Nombre de tués par type de véhicule	Nbre de tués par type de véhicule pour 100 accidents
Voiture de tourisme		47 025	1 767	3,76
Camionnette		4 690	99	2,11
Poids lourd		2 850	51	1,79
Tracteur agricole		219	11	5,02

Localisation des accidents corporels :

Type de voie	Tracteur		Véhicule tiers	
	Tués	Blessés	Tués	Blessés
Autoroute	0	0	0	0
Route nationale	0	4	0	8
Route départementale	3	25	24	172

Les RDV et actions à venir

Dès la fin du mois d'août et durant les vendanges des actions sont menées sur le terrain pour accompagner les viticulteurs.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour découvrir concrètement les actions de prévention menées :

- **le 28 août** : Journée d'inauguration de la campagne de prévention du Risque Routier Vendange à St Laurent des Combes, en présence de la Directrice de cabinet de la Préfète de Gironde, de la Sécurité Routière, de la MSA et de son Président, de la Gendarmerie Nationale, des partenaires de l'action.

A cette occasion, les banderoles (« Zone de VENDANGES : ATTENTION aux tracteurs ! ») seront remises aux maires ;

RDV à Saint-Laurent des Combes, le 28 août à 11h00 à la salle Robert GOUDICHAUD

- **le 2 septembre** : Point d'information sur la campagne et les actions à venir à la réunion « Coop de France NA » à la Cité Mondiale de Bordeaux ;

- **le 4 septembre** : Journée de vérifications des éléments de sécurité des tracteurs et des remorques au centre Agri-Cap-Conduite à Montagne ;

RDV à Montagne, le 4 septembre de 9h00 à 17h30 au 7 Ld le Grand-Barrail

- **le 5 septembre** : Emission Radio sur « Radio Entre 2 mers » ;

REM sur 98.4 en direct ou retrouvez les podcasts « Parlons Terroirs »

- **le 6 septembre** : Journée Tracteur et Machine Agricole organisée par Groupama au château d'Agassac à Ludon Médoc ;

RDV à Ludon Médoc, le 6 septembre de 10h00 à 12h00 au château d'Agassac

- **le 11 septembre** : Journée de vérifications des éléments de sécurité des tracteurs et des remorques à St Laurent des Combes ;

RDV à Saint-Laurent des Combes, le 11 septembre de 9h00 à 17h30 sur le site de l'ancienne gare de marchandise

- **semaine du 9 au 13 septembre (date non validée)** : Intervention à la réunion de lancement des vendanges à l'ODG de St Emilion ;

RDV à St Emilion, (adresse, date et horaire à confirmer)

- **le 24 septembre** : Présentation des actions menées sur ce thème, à la "journée d'information" sur la sécurité routière organisée au profit des élus du département sur le site de Beychac et Caillau à partir de 10h00.

RDV à Beychac et Caillau, le 24 septembre (adresse et horaire à confirmer)

- **Septembre / Octobre** : Vérifications techniques dans les caves coopératives.

Dates et lieux à confirmer

« Risque Routier » : un partenariat de longue date

De 2012 à 2016, en partenariat avec plusieurs institutions du monde agricole, le pôle PRP de la MSA Gironde a conduit une campagne d'actions de prévention contre le risque routier pendant les vendanges. Basée sur une campagne de communication à l'échelle départementale, cette campagne s'est étendue avec des vérifications techniques des ensembles roulants utilisés en période de vendanges (tracteur-remorque), proposées sur l'ensemble du territoire Girondin. Elle vise à sensibiliser les professionnels de la viticulture au respect des règles de déplacement en sécurité en période de forte densité de circulation.

Cette campagne associe de nombreux partenaires représentatifs du monde agricole et des pouvoirs publics, avec lesquels la MSA coordonne l'ensemble des actions dans le cadre d'un comité de pilotage :

- La Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Gironde (CPHSCT),
- La Préfecture de la Gironde,
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde (FDCUMA),
- Les Entrepreneurs du Territoire de la Gironde (EDT),
- Coop de France Nouvelle-Aquitaine « Section Vin »
- Fédération des Vignerons Indépendants
- GROUPAMA Centre Atlantique,
- Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde via l'EDSR,
- L'Association des Maires de Gironde,
- Les Maisons Familiales Rurales (MFR),
- La Chambre d'Agriculture de la Gironde,
- L'enseignement Agricole (EPLEFPA – Agri Cap Conduite),
- Le Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB),
- SNCF.

La « PRP » : une mission propre à la MSA

La MSA, 2^{ème} régime de protection sociale, gère l'ensemble de la protection sociale de la profession agricole (exploitants, salariés, retraités, ainsi que leurs familles). Elle procède à l'affiliation des actifs agricoles, à l'appel des cotisations (personnelles et salariales) et à leur recouvrement. Elle assure le versement des prestations santé (maladie, maternité, accidents du travail), famille et retraite. L'Action Sanitaire et Sociale complète l'aide apportée à la population agricole, en agissant à la fois auprès des personnes et sur leur milieu de vie. La MSA est enfin un acteur engagé sur les territoires ruraux qui accompagne ses adhérents lors des crises qu'ils subissent et propose des services adaptés en milieu rural. Par ailleurs, elle est le seul régime de protection sociale à proposer un suivi et des conseils en matière de Santé au Travail et de Prévention des Risques Professionnels (PRP).

➔ Le pôle Prévention des Risques Professionnels, porteur de cette campagne de sensibilisation est partie prenante de la Santé Sécurité au Travail.

Les missions de la SST

Avec le service Santé Sécurité au Travail, la MSA s'appuie sur des compétences stratégiques, techniques et réglementaires avec une approche pluridisciplinaire alliant démarche collaborative et démarche participative. Sa connaissance des filières professionnelles et de leurs évolutions lui permet d'apporter des solutions innovantes et adaptées. Dans le cadre de cette mission, il développe des actions de prévention, de formation et d'information pour toutes les entreprises du monde agricole sur un plan individuel, collectif, ou au niveau d'une filière, d'un thème ou d'une région agricole.

Le Pôle PRP de la MSA Gironde

La MSA Gironde met à la disposition des exploitants, employeurs, salariés, apprentis, stagiaires du monde agricole, une équipe de conseillers en prévention des risques professionnels pour les accompagner. Leurs actions ont pour objectifs de favoriser le maintien dans l'emploi, d'améliorer les conditions de travail pour une meilleure prévention des risques professionnels en vue de diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs agricoles.

L'action proposée par le Pôle PRP :

- **des visites et diagnostics en entreprise pour progresser à partir d'un état des lieux**
Exemples : observations et analyses du travail, mesures de CO₂ lors des vinifications.
- **des conseils et des préconisations pour guider dans une démarche de prévention**
Exemple : accompagnement à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.
- **des sensibilisations et formations adaptées aux besoins pour mieux cerner les risques**
Exemples : formation manipulation / contention des bovins, information sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- **un accompagnement financier pour donner un « coup de pouce » à des projets de prévention.**

L'équipe PRP propose également l'accompagnement de projet (conception et aménagement de bâtiments...) ; le prêt de matériel pour essai (sièges de vigne, lunettes de protection...) ; le test de produits innovants (équipements de travail...) ; la participation à des manifestations et salons agricoles.

➔ En savoir plus : gironde.msa.fr rubrique / ssa.msa.fr un site dédié à la Sécurité Santé au Travail en agriculture.

PREVENTION DU RISQUE ROUTIER PENDANT LES VENDANGES

ANNEXES

L'affiche de la campagne

Disponible en format paysage A3, A5, 600x800 et 980x830



L'affiche de la campagne

Disponible en format portrait A3, A5 et 600x800 et pantalon 86x489,



La banderole

Disponible en format 3000x800



La bannière WEB

Disponible en format 300x250 et 480x320



Le bandeau mail

Disponible en format 728x90 et 970x90



Le drapeau

Disponible en format 70x780



Le spot radio

Durée 30 secondes

Le poète et le préventeur

(Petite musique champêtre)

Voix 1 homme (flûte) :

« Ah, les vendanges ! Le brouillard dans les vignes ! »

Voix 2 homme (grave et posée, mais toujours sur le ton champêtre)

« Les tracteurs, les automobilistes pressés, les risques d'accidents ! »

(La musique s'arrête net sur un scratch et un coup de frein)

Voix 1 :

« Les accidents ? »

Voix 2 :

« Ben oui, le poète. Qui dit vendanges, dit engins viticoles sur la route et un accident impliquant un tracteur est toujours plus grave. »

Voix 1 (moqueuse) :

« Et tu proposes quoi ? Des vendanges en hélico ? »

Voix 2 (posée, rassurante) :

« Je dis qu'en période de vendanges redoublons de vigilance ! Conducteurs de tracteurs et automobilistes doivent partager la route. Savoir être prudents c'est savoir vivre ensemble. »

Voix off féminine :

« C'était un message de la MSA, de la préfecture de la Gironde et de leurs partenaires. »

